



Repenser l'Etat de droit et les Transitions

Démocratiques en Afrique :

Crise de l'Etat de droit, de la démocratie, du suffrage universel
Et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Avant-projet de note conceptuelle

S 2021

Repenser l'Etat de droit et les Transitions Démocratiques en Afrique : Crise de l'Etat de droit, de la démocratie, du suffrage universel

Et de la sécurité en Afrique de l'ouest.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le monde actuel est traversé par une crise multiforme du système capitaliste mondial, crise généralisée du système politique, économique et social. Il s'agit aussi d'une crise de l'ordre mondial mais surtout, dans une perspective particulièrement socio-politique, d'une crise de la démocratie représentative, du suffrage universel de la gouvernance et de la sécurité. Au même égard, on ne peut occulter les mutations profondes qui touchent quasiment tous les domaines de la vie écologique, scientifique et technologique avec la révolution numérique, digitale et l'essor de l'intelligence artificielle. En terme contextuel, ce tableau est désormais couvert par la pandémie de la Covid-19 qui amplifie tous les dysfonctionnements du système, mais aussi le réchauffement de la planète et ses effets incalculables sur la vie sous toutes ses formes et sur l'avenir.

Si les pays développés sont mobilisés pour trouver des réponses appropriées à ces questions, en mobilisant les intellectuels, les chercheurs, les acteurs politiques et de la société civile, on ne peut en dire de même pour le continent africain où l'état des rapports entre l'intelligentsia et les pouvoirs politiques n'est pas des meilleurs.

Ceci dit, on ne peut nier que l'Afrique a ses propres défis. Sur le continent, de nombreux Etats sont confrontés à des défis sérieux auxquels ils sont mal préparés. Il s'agit, par exemple, de menaces diffuses et de conflits asymétriques qui évoluent de plus en plus vers des conflits intercommunautaires particulièrement meurtriers face auxquels les Etats peinent à trouver les réponses appropriées, notamment en ce qui concerne la protection des populations civiles.

Si cet état de fait est applicable à l'ensemble du continent, elle l'est encore davantage à l'Afrique de l'Ouest où les Forces de Défense et de Sécurité nationales à elles seules, n'arrivent plus à faire face aux défis sécuritaires de la sous-région, ce qui place de plus en plus nos Etats dans une situation de dépendance par rapport aux forces extérieures et entretient le cercle vicieux d'une vulnérabilité croissante.

A ces défis, il faut ajouter les problèmes de gouvernance, de corruption et de trafics en tous genres : trafic de drogue, trafic d'êtres humains, trafic d'organes ... qui créent souvent, au sein des Etats ou entre eux, des collisions et des hybridations entre les groupes armés djihadistes et la criminalité transnationale organisée. Ceci remet gravement en cause le vivre ensemble, l'Etat de droit, la démocratie, les droits humains et les efforts d'intégration régionale si cruciaux pour le développement humain. Ces constatations imposent l'urgence d'une bonne politique de prévention et d'anticipation de ces nouveaux fléaux qui gangrènent la sous-région.

Les transitions démocratiques des années 90 ont permis d'améliorer de façon palpable l'Etat de droit en Afrique, qui il faut bien le souligner n'existait pas pendant la colonisation, mais aussi la démocratie et les droits humains, toutes choses qui ont permis dans certains pays une alternance à la tête de l'Etat, comme au Bénin, au Mali, au Ghana, au Cap-Vert, etc.

Ce contexte de paix, et de dégelé sur le plan international avec l'émergence des droits humains comme paradigme des relations internationales a favorisé l'adoption de traités à la CEDEAO comme à l'Union Africaine, qui renforcent au plan régional la démocratie, les droits humains et la gouvernance.

Depuis les années 2005 et 2010, les pays qui résistent au changement politique et à l'alternance ont influencé négativement les progrès intervenus dans la sous-région, mais aussi les découvertes de ressources minérales stratégiques en Afrique de l'Ouest ont également créé des enjeux de pouvoir tout à fait nouveaux et qui également impactent négativement sur les progrès démocratiques.

Mais pour mieux comprendre la logique qui a abouti aux dysfonctionnements, aux dérives et à la panne démocratique qui créent beaucoup de malaises, de tensions et parfois de conflits armés, il est indispensable de procéder à **une évaluation des transitions démocratiques, pour les repenser et, au regard des constats, enclencher un grand débat sur une reconceptualisation, redéfinition et réinvention de la démocratie en Afrique qui pourrait s'avérer plus conforme au contexte et à la culture africaine, tout en restant ouvert et attentif à l'universalisme des standards internationaux.**

Le contexte des années 90 a inspiré au leadership africain des réponses institutionnelles aux plans régional et sous régional à travers l'adoption de cadres normatifs et institutionnels consacrés à la promotion des droits humains, à la régulation des tensions politiques et des conflits armés sur le continent. A cet égard, on peut se féliciter du rôle déterminant que jouent, par exemple, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'Union africaine sans compter les autres Cours de justice régionales et sous régionales).

Dans ce contexte, l'Afrique de l'Ouest représente un laboratoire idéal pour étudier la question des transitions démocratiques en Afrique. Plusieurs pays de la sous-région ont dû faire face à des changements démocratiques significatifs à partir des années 90, au lendemain de la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et du Sommet de la Baule en juin 1990.

Ces transitions démocratiques ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme, car elles étaient perçues comme une « seconde indépendance des peuples » au regard de l'ouverture démocratique qui a permis la création de régimes de multipartisme et

l'explosion des libertés fondamentales et qui apparaissaient comme un véritable ballon d'oxygène par rapport aux régimes autoritaires et de dictatures tyranniques et arbitraires.

Cette période a connu des expériences démocratiques, enthousiastes, euphoriques, populaires qui ont commencé d'abord par la conférence nationale du Bénin en 1990, suivi du Mali, du Cap-Vert, du Ghana et du Niger ; mais aussi des expériences marquées surtout par la résistance parfois violente au changement démocratique comme au Togo, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Gambie.

Alors que les deux superpuissances globales cessèrent de mettre à disposition des autocrates leur soutien actif, les pays adoptèrent de nouvelles Constitutions et nombre d'entre eux organisèrent les premières élections transparentes et démocratiques.

Trente (30) ans après ces remarquables progrès et acquis démocratiques dans certains pays de l'Afrique de l'ouest¹, on assiste à une régression sans précédent de l'Etat de droit et de la démocratie, avec des tendances lourdes à l'autoritarisme, au retour des coups d'Etats civils et militaires, mais aussi des révolutions citoyennes.

On assiste ainsi à une restriction comme peau de chagrin de l'espace civique et de la criminalisation de l'opposition et des défenseurs des droits de l'homme qui se trouvent de plus en plus en prison ou condamnés à l'exil.

A partir de 2005, avec les élections chaotiques au Togo et la « Tazartché au Niger (La continuité), nous allons assister à un véritable basculement qui va affecter de façon totalement négative les expériences fragiles de transitions démocratiques et les premières alternances à la tête des Etats des années 1990-2010.

En dépit de l'existence d'un pluralisme politique et démocratique de façade et des alternances, qui d'ailleurs, loin de marquer des ruptures profondes, ou de produire des alternatives par rapport au fonctionnement de l'Etat post colonial, s'inscrivent au contraire dans une belle continuité.

On assiste de plus en plus à un affaiblissement, voir une impuissance croissante et préoccupante du fonctionnement des institutions, outils et mécanismes de régulation de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits humains, de la bonne gouvernance et de l'environnement sur pratiquement tout le continent.

Qu'elles soient régionales, sous régionales, nationales ou même internationales, toutes les institutions de régulation sont pratiquement en crise ; avec la crise croissante du multilatéralisme qui sévit au plan mondial, le constat est implacable et se résume en un mot : **impuissance**.

Un peu partout, on observe une régression des droits et libertés fondamentales avec les interdictions de manifestation ou leurs répressions violentes, et l'incapacité des

¹¹ Aujourd'hui tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont connu l'alternance à la tête de l'Etat sauf le Togo

institutions, outils de régulation de la vie politique à jouer correctement leur rôle de protection de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance par une régulation pacifique que crée la transgression des textes.

Graves dysfonctionnements des institutions démocratiques et des mécanismes de régulation : quelles solutions ? Comment définir le bon Gouvernement ? Et comment gouverner démocratiquement ?

- **L'institution présidentielle**, qui se manifeste par un régime présidentiel hypertrophié avec une excessive concentration et centralisation de pouvoirs sans limites, sans contrôle et sans garde fous entre les mains d'une personne, qui après tout est un être humain, fût-il le Président de la République. Beaucoup de pays africains connaissent des violences, des tensions et une instabilité politique chronique voir des menaces d'effondrement de l'Etat dont une des causes profondes est un hyper-présidentialisme exacerbé, un déficit de légitimité et une crise du leadership politique.

Circonstance aggravante, la double casquette de chef de l'état et de chef d'un parti politique perçu de moins en moins comme le Président de tous les citoyens. Une situation qui fragilise, désacralise et isole l'institution présidentielle des préoccupations majeures en l'exposant aux groupes de pression en tous genres. Mais la pire des choses c'est l'image que donnent des chefs d'Etats africains qui apparaissent de moins en moins légitimes, ce qui contribue à la dégradation de l'image d'une institution et d'un leadership. Toutes choses qui aggravent la vulnérabilité de l'institution et l'autorité de l'Etat.

Quels mécanismes pour réguler, voire contrôler ou mettre un terme aux dérives d'une hyper-présidentialisation ?

Comment renforcer le pouvoir des institutions de contrôle et de régulation démocratique ? Quel rôle doivent jouer les cours et tribunaux notamment les hautes juridictions : Conseil constitutionnel, Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Haut commandement militaire ? Comment encadrer le pouvoir de nomination du président de la république dans les fonctions où les enjeux et les risques peuvent être élevés ? Quelle redevabilité pour les présidents en cas de haute trahison ?

Toutes ces questions ne peuvent être abordées efficacement sans examiner le pouvoir exorbitant de nomination du président de la république.

Le constat massif c'est que les dysfonctionnements des institutions de contrôle et de régulation sont les facteurs d'instabilités, de subversions et de violences dans une région où certaines forces et certaines menaces diffuses profitent de ces situations pour attaquer violemment les pays africains, surtout ceux qui sont confrontés à des tensions et des violences politiques.

- **Impuissance de l'institution parlementaire**

Le Parlement comme son nom l'indique devrait être le lieu par excellence de la démocratie délibérative, du débat public où les députés toutes tendances confondues doivent débattre des affaires de la Cité et le respect des droits de la minorité parlementaire. Malheureusement, il fonctionne un peu partout comme une chambre d'enregistrement des désirs et volontés de la majorité présidentielle. Les députés ont rarement l'initiative des propositions de lois et les rares fois où ils l'ont, les lois en question sont souvent impopulaires voire scélérates.

Le Parlement est le lieu par excellence de la manifestation de la majorité présidentielle et l'expression la plus achevée de la tyrannie majoritaire considérée par beaucoup de chercheurs comme un des dysfonctionnements majeurs de la démocratie.

Comment corriger le fait majoritaire ou du moins l'équilibrer ? C'est des éléments de réflexion indispensables surtout dans les situations où les enjeux politiques sont élevés et où également les dérives de l'exécutif pourraient conduire dans des situations d'instabilité ou de conflits armés : **la question du troisième mandat ou de la présidence à vie, la question de la succession monarchique au pouvoir qui affecte le statut de la république, les acquis démocratiques et du vivre ensemble.**

- **Les défis d'une justice indépendante et impartiale**

Sans justice indépendante et impartiale, on ne peut parler de l'existence d'un Etat de droit. Sur les défis relatifs à une justice indépendante et impartiale, des pays comme le Bénin et le Niger avaient tenté d'être à la hauteur : les Cours constitutionnelles de ces pays avaient pris des décisions courageuses pour dire à des Chefs d'Etat en exercice qu'ils ne pouvaient faire un troisième mandat, c'est le cas de Kérékou pour **le Bénin** en 2001 et du Président Mamadou TANDIAN pour **le Niger** en 2009.

Si Kérékou avait accepté le verdict de la Cour Constitutionnelle sans problème, le Président TANDIAN par contre avait violemment réagi par la dissolution du gouvernement, de la Cour constitutionnelle et aussi de l'assemblée nationale. Il a fallu un coup d'Etat militaire pour l'arrêter et permettre une sortie de l'impasse politique.

Cependant, beaucoup de pays francophones avaient validé le troisième mandat pour des présidents en exercice, suscitant des tensions, des violences et des conflits politiques et communautaires qui ont créé beaucoup d'instabilités, avec beaucoup de morts, de personnes en détention ou en exil. Bref, ça aboutit à une régression de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits humains. C'est le cas de certains pays de l'Afrique de l'ouest comme :

- **Au Sénégal** en janvier 2012, le Conseil constitutionnel avait validé le troisième mandat du Président en exercice Abdoulaye WADE dans un contexte de contestations violentes qui a fait une dizaine de morts.

Mais il a été battu dans les urnes. Ce qui signifie la possibilité de respecter la souveraineté du peuple si les organes de régulation des élections permettent

des élections régulières et transparentes, cela veut dire l'absence de dysfonctionnements et de **crise du suffrage universel**.

- **En République de Guinée**, en septembre 2020, la Cour suprême valide le troisième mandat du Président Alpha CONDE dans un contexte de contestations violentes et de répressions inouïes qui ont fait plus d'une centaine de morts et de blessés et plusieurs leaders de l'opposition et de la société civile emprisonnés. Force est de constater l'existence d'une réelle impasse politique en Guinée, susceptible de mener dans toutes sortes d'aventures.
- **Au Bénin**, pays qui a inventé la conférence nationale, nous assistons à l'heure actuelle à la plus grave régression démocratique depuis les années 90 avec une tendance lourde à l'autoritarisme et à un enlisement du système démocratique multipartisan. Avec le système de parrainage des élus qui appartiennent tous à la majorité présidentielle, l'opposition risque d'être totalement exclue de la compétition électorale. Ce qui constitue un grave risque pour la stabilité du pays dans un contexte de menaces djihadistes.
- **En Côte d'Ivoire**, la candidature pour un troisième mandat du Président OUATTARA a été validée par le Conseil constitutionnel en septembre 2020. Ce qui a suscité des manifestations violentes avec plus d'une centaine de morts, des dizaines de blessés et personnes emprisonnées de façon arbitraire sans compter les leaders politiques en exil forcé. En Côte d'Ivoire aussi, force est de constater l'existence d'une impasse politique que l'on cherche difficilement à dissiper par le dialogue et l'organisation des élections législatives. En Côte d'Ivoire comme en République de Guinée, les élections n'ont pas permis une sortie de crise comme au Sénégal en 2011 du fait des dysfonctionnements graves des institutions de régulation politiques et électorales qui aggravent **la crise du suffrage universel**.
- **Le Togo** est le pays par excellence de l'influence négative qu'il a exercé pratiquement sur l'ensemble du continent africain dans la résistance à l'ouverture démocratique. C'est une espèce de dictature civile déguisée et le Chef de l'Etat qui contrôle toutes les institutions use de tours de passe-passe politico-juridiques pour éviter l'alternance. Les élections se passent toujours dans la défiance, les tensions et violences politiques avec des détenus politiques et souvent des morts.
- Le cas du **Nigeria** est intéressant par le fait que, OBASANJO qui était Président de l'UA (2005) avait supervisé la crise togolaise et favorisé l'élection très contestée de FAURE GNASSINGBE. Parce qu'il voulait changer la

Constitution pour faire un troisième mandat rejeté par les nigériens, y compris son propre vice-président ATIKU ABUBAKAR qu'il n'avait pas hésité à mettre en prison. Expérience.

Tout n'est pas sombre en Afrique de l'ouest et il y a des expériences intéressantes dans certains Etats où on peut constater une certaine stabilité concernant la durée et le nombre de mandats qu'on peut citer ici. Le Cap-Vert où les élections ne sont plus un problème, le Ghana où l'on a constaté cette année des tensions et le refus pour le candidat de l'opposition John DRAMANI MAHAMA de reconnaître la victoire du Président élu Nana AKUFFO ADDO.

Cependant l'opposition et les indépendants sont majoritaires au Parlement. Ce qui est inédit parce que pouvant entraîner l'expérience de la cohabitation.

Il est intéressant de souligner des expériences intéressantes en Afrique de l'est et en Afrique australe, dans des pays anglophones, où les hautes juridictions ont fait preuve de compétence, d'indépendance et d'impartialité mais surtout de courage en invalidant les résultats d'une élection présidentielle qu'elles ont estimée frauduleuse.

- **Au Kenya**, déclaré vainqueur à 54,27 % par la Commission électorale indépendante, le Président sortant Uhuru KENYATTA a vu son élection invalidée par la Cour suprême du Kenya après une requête de son adversaire politique, l'opposant Raila ODINGA, qui avait obtenu 44,74 % des suffrages. Le président de la Cour suprême, **David MARAGA**, a déclaré que les élections n'avaient « pas été conduites en accord avec la Constitution ». La cour déclare que « les illégalités et irrégularités ont affecté l'intégrité de l'élection » Par conséquent, il a déclaré les résultats « invalides et nuls ».

- **Au Malawi**, neuf mois après l'élection présidentielle du 26 mai 2020, qui a vu la réélection du président Peter MUTHARIKA, les juges suprêmes du Malawi ont déclaré le 3 février 2020 que le scrutin est invalide et ont convoqué de nouvelles élections sous 150 jours. En cause, de nombreuses irrégularités lors du scrutin qui remettent en cause l'intégrité des résultats de la présidentielle. Une première élection à être contestée depuis l'indépendance en 1964. Le nouveau scrutin a permis l'élection de son adversaire.
Ces deux décisions des hautes juridictions politiques du Kenya et du Malawi ont beaucoup contribué à réguler les violences et les tensions politiques et ont contribué à renforcer la paix, la stabilité et la crédibilité des institutions politiques au Kenya et au Malawi.

- **La politique et l'argent surtout lors des compétitions électorales**

Parmi les problèmes de la mal représentation figure le rôle majeur que joue l'argent en politique et l'émergence d'une espèce d'aristocratie de la représentation plus soucieuse d'intérêts personnels que d'intérêt général: quels mécanismes pour éradiquer la corruption politique. Pire dans les compétitions électorales l'argent de la drogue

intervient dans certains pays dits « narco-Etats ». Quels mécanismes de régulation et quelle forme de redevabilité pour atténuer les effets négatifs de l'argent en politique.

- **Les institutions administratives et indépendantes au service de l'intérêt général**

En Afrique de l'ouest, on constate l'inefficacité, la faiblesse, la contestation des organes de régulation et d'organisation des élections appelés souvent CENI ou CENA qui dans certains pays se sont totalement effondrés.

Au regard des analyses qui précèdent, le **Think Tank Afrikajom Center**, propose dans le projet « **Repenser les Transitions Démocratiques en Afrique** », un exercice de réflexion collective sur les réponses appropriées à la **Crise de l'Etat de droit, de la démocratie, du suffrage universel, de la gouvernance et de la sécurité**.

Ce projet est la suite logique du rapport de Afrikajom center « **les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'ouest** », sur la situation préoccupante de la sous-région ouest africaine, concernant l'existence de crises multiformes emboîtées les unes dans les autres, interconnectées qui se répondent les unes des autres et totalement interdépendantes : il s'agit des crises de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits humains, mais aussi des crises de la sécurité et de la gouvernance.

Des crises qui aujourd'hui sont dangereusement aggravées par la pandémie de la Covid-19, qui ne constitue pas simplement une menace à la vie et à la santé des gens, mais aussi une menace de récession économique globale qui ne sera pas sans effets sur la vulnérabilité des Etats, des Institutions, des sociétés et sur le vivre ensemble.

II. OBJECTIFS

1. Objectif Général

Cet objectif est justifié par l'impératif d'engager une réflexion globale et collective sur les réponses aux crises complexes et multiformes qui secouent et menacent la survie des Etats en Afrique de l'ouest pour éviter une déflagration générale qui emporterait toute la sous-région.

Dans le cadre du présent projet, nous faisons l'option de circonscrire la démarche à la crise de l'Etat de droit, de la démocratie représentative, du suffrage universel et de la démocratie de l'exercice du pouvoir qui pose la question du bon gouvernement et des institutions administratives impartiales et indépendantes, autrement dit la sauvegarde de l'intérêt national et de l'intérêt public.

2. Objectifs spécifiques

- **Réponses** à la crise de l'Etat de droit, de la démocratie représentative, du suffrage universel et des droits humains. Il est important de trouver des réponses collectives et consensuelles fortes, durables et crédibles de ces

crises qui sont parmi les causes profondes de la vulnérabilité ou pire des menaces réelles d'effondrement des Etats et de leurs effets pervers sur la stabilité, la sécurité et le vivre ensemble.

- Il s'agit comme objectif spécifique de créer **une plateforme** pour engager une réflexion collective et documentée des crises et des recommandations appropriées autant sur les normes que sur les mécanismes de fonctionnement des institutions démocratiques. Il s'agit précisément de recommandations et de propositions crédibles, réalisables et susceptibles d'être mises en œuvre.
- Quelles propositions, alternatives à l'hyper-présidentialisation, à un pouvoir exécutif de plus en plus solitaire, autoritaire et sans limites. Nous assistons avec le contexte de la lutte contre le terrorisme mais aussi de la pandémie de la Covid-19 à des tendances lourdes à l'autoritarisme et au recours à des législations d'exception qui confinent tous les autres pouvoirs. Quelles sont les réponses juridiques et institutionnelles efficaces ? quels mécanismes utilisés pour amorcer le changement ?
- Comment régler définitivement la question du troisième mandat inconstitutionnel qui constitue un véritable poison pour la démocratie, la stabilité, la sécurité et la paix civile ?
- Quel est le rôle des intellectuels organiques (hommes de culture, écrivains, journalistes, artistes, sportifs...), de la société civile, du secteur privé, des leaders religieux et coutumiers ? le rôle des partis politiques de l'opposition comme du pouvoir ? le rôle des médias réels et virtuels ? le rôle des institutions démocratiques notamment du Parlement et des institutions judiciaires ?
- Quel est le rôle des institutions régionales de régulation et les Cours de justice :
 - Commission de l'UA ;
 - Commission de la CEDEAO ;
 - Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
 - Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
 - Cour de Justice de la CEDEAO ;

Comment renforcer ces mécanismes qui sont totalement défailants et incapables d'apporter les réponses appropriées aux crises qui menacent le continent ?

Quelles solutions pour faire appliquer les traités signés et ratifiés par les Chefs d'Etat ?

- Quel doit être le rôle de la communauté internationale présente en Afrique notamment :
Le rôle de l'UNOWAS qui travaille souvent avec les institutions africaines ?
Le bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Afrique de l'ouest ? Enfin de tous les partenaires internationaux qui interviennent en Afrique de l'ouest (l'UE, la Russie, la Chine, la Turquie, les pays arabes...) ?

Le rôle des entreprises multinationales présentes en Afrique, leur influence positive ou négative dans la géopolitique ouest africaine ?

- Travailler en amont sur la question de la mal représentation que produit le système démocratique et le suffrage universel avec des leaders et des élus de moins en moins légitimes et de moins en moins crédibles.
- Mais aussi l'existence de mécanismes de régulation qui ne font plus consensus ou qui sont totalement effondrés que ça soit les CENI, les CENA...ou les hautes juridictions chargées de l'arbitrage des élections depuis l'acte de candidature jusqu'à la déclaration des résultats. Le rôle des juridictions est important en amont comme en aval car elles peuvent être manipulées pour écarter les candidats gênants, ou imposer des candidatures inconstitutionnelles avec un troisième mandat.
- **Comment garantir un fichier électoral fiable dans la durée et consensuel pour éviter toute fraude en amont ?**

Il est important également de trouver des réponses sur le système partisan partout à bout de souffle et qui est aussi constitutif de la mal représentation politique et de la continuité d'un système qui produit des alternances sans alternatives : quelles solutions pour rationaliser le système ? Quelles alternatives à un système partisan à bout de souffle ? Comment pallier à la perte sens politique qui mène à toutes les aventures (populismes, djihadismes, communautarismes) ?

- La production d'un document de travail contenant les analyses, la documentation et les recommandations qui feront l'objet d'une séance de validation des membres du Comité scientifique.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Validation d'un document de travail par le comité scientifique ;

- Le comité scientifique va travailler sur le format, les orientations stratégiques et les thèmes du colloque et sur les différentes organisations à inviter et sur la date la plus appropriée pour réunir les gens ;
- Organisation d'un colloque qui va réunir tous les acteurs politiques, de la société civile, des intellectuels, des Etats, des institutions sous-régionales, régionales et internationales pour débattre et examiner les modalités et possibilités d'adoption des recommandations les plus pertinentes et consensuelles ;
- Adoption d'un document de plaidoyer par le colloque et mise en place d'un groupe de travail pour le plaidoyer sur les changements à opérer par les Etats et les institutions sous-régionales ;
- Plaidoyer auprès des Etats et des institutions sous-régionales et internationales notamment cibler les sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, de la CEDEAO et des Nations Unies ;
- Cibler toutes les manifestations politiques, culturelles, sportives, médiatiques de nature à disséminer le plus largement possible les idées du changement social et politique à opérer pour faire basculer la région dans la démocratie, la justice sociale, la paix et la sécurité dans la durée.

Alioune TINE